

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. David Martin, Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, François Lefort, Pierre Eckert, Yves de Matteis, Ruth Bänziger, Philippe Poget, Philippe de Rougemont, Marta Julia Macchiavelli, Boris Calame*

*Date de dépôt : 28 février 2022*

## **Proposition de motion**

### **En finir avec l'illusion du stationnement gratuit dans les centres urbains**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que « le stationnement est un levier majeur pour inciter à utiliser une mobilité qui ne pénalise pas l'activité économique » selon les propos du Conseil d'Etat ;
- que les parkings souterrains publics et privés du centre urbain sont en sous-utilisation et que cette tendance se renforce avec la politique de résiliation des abonnements pendulaires dans les parkings publics, le report modal et la part croissante du télétravail ;
- que la gratuité de stationnement (1h avec le disque) crée une concurrence dans la zone bleue entre les automobilistes en visite et les habitantes et habitants au détriment de ces derniers ;
- que pour aller à la plage des Eaux-Vives (par exemple), l'espoir de trouver un stationnement gratuit en zone bleue pousse les gens à prendre leur voiture jusqu'au centre plutôt que de payer un P+R ou un ticket de transports publics ;
- que ce même espoir de trouver un stationnement gratuit en zone bleue incite les automobilistes à chercher une place en surface plutôt que d'aller stationner dans les parkings souterrains sous-utilisés ;
- que les automobilistes en visite tournent souvent longtemps dans les quartiers, entraînant pollution, bruit et risques d'accident ;

- que de nombreux automobilistes payent finalement davantage en contraventions chaque année que s'ils avaient directement opté pour une place payante ;
- que le coût réel d'une place de stationnement en voirie est estimé à 5 francs/heure en considérant les coûts externes tels que l'entretien et la mise à disposition de l'infrastructure ou encore la pollution,

invite le Conseil d'Etat

- à supprimer la gratuité du stationnement dans la zone II « centres urbains » de la LMCE et à faciliter son application par les communes ;
- à faire appliquer l'article 7 alinéa 3 lettre f de la LMCE stipulant que, en zone I, « le stationnement des voitures automobiles sur l'espace public est payant » sans exception.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames les députées et  
Messieurs les députés,

Les parkings souterrains du centre-ville du canton sont en sous-utilisation et cette tendance se renforce avec la part croissante du télétravail. A l'inverse, l'espace public est rare et doit répondre à un besoin croissant d'améliorer la qualité de vie des quartiers, la circulation des transports publics, la mobilité douce ou encore la végétalisation.

Aujourd'hui, des milliers de places en surface (places gratuites limitées et illimitées) offrent des tarifs extrêmement avantageux en comparaison aux parkings souterrains. Selon l'annuaire statistique des transports 2019<sup>1</sup>, ce sont ainsi 17 721 places gratuites limitées et 366 places gratuites illimitées qui sont à disposition en ville de Genève. Dans les communes suburbaines, ce sont 11 510 places gratuites limitées et 1207 places gratuites illimitées.

Le tarif horaire en journée dans les parkings souterrains tourne généralement autour de 2 francs/heure en journée. La nuit (et le dimanche), le tarif varie plus sensiblement mais se situe généralement autour de 1 franc/heure. Il est ainsi important de souligner que la tarification varie considérablement d'un ouvrage souterrain à un autre. Pour les usagères et les usagers, il est difficile de s'y retrouver et de connaître le prix à payer à l'avance. Il n'est donc pas étonnant qu'une bonne partie des parkings souterrains aient un taux de remplissage relativement faible, si par ailleurs, des possibilités moins chères ou gratuites existent en surface.

Le stationnement en zone bleue est gratuit pour au moins 90 minutes<sup>2</sup>. Le stationnement en zone bleue est par ailleurs gratuit la nuit. En ce qui concerne la zone blanche (limitée à 90 minutes, de manière générale, en ville de Genève), la tarification à l'heure est de 2,80 francs/heure en journée et gratuite la nuit.

La relative complexité de la tarification en ouvrage, la facilité d'accès aux places en voirie et la gratuité en zone bleue rendent le stationnement en surface extrêmement attractif. En effet, ce dernier bénéficie de deux avantages comparatifs car :

---

<sup>1</sup> Office cantonal des transports, « *Annuaire statistique des transports, synthèse des données* », édition 2019.

<sup>2</sup> Fondation des parkings, « Temps de stationnement en zone bleue ».

- il offre l'espoir d'être plus directement accessible (pour autant qu'une place soit disponible) et plus proche de la destination en comparaison à un stationnement en ouvrage centralisé et enterré ;
- il offre la possibilité de stationner gratuitement, contrairement au stationnement en ouvrage qui est payant, dès la première minute.

Ces deux avantages poussent les conducteurs et conductrices à « tenter » leur chance pour trouver une place de stationnement en zone bleue. Cela donne lieu à des comportements où les personnes tournent en rond, jusqu'à finalement trouver une place « gratuite », renforçant au passage la saturation du trafic ainsi que les comportements opportunistes où les personnes déplacent leur véhicule de quelques places à la fin du temps du disque.

De plus, la gratuité de stationnement en zone bleue crée une concurrence entre automobilistes en visite et automobilistes habitant-e-s au détriment de ces derniers. En effet comme le nombre de macarons vendus aux habitant-e-s dépasse parfois le nombre de places bleues disponibles dans les quartiers des centres urbains (surbooking), la lutte pour la recherche de places à la fois par les visiteurs et les habitant-e-s provoque souvent d'importantes frustrations !

Horaire de stationnement	Parking Gazomètre	Parking Plainpalais	Stationnement zone bleue	Stationnement zone blanche
Tarif horaire en journée	2.–	2.– (tarif progressif)	Gratuit (jusqu'à 90 minutes entre 8h et 19h et jusqu'à 180 minutes entre 11h30 et 14h30)	2.80 (max. 90 min en ville de Genève) ; 1.50 (max. 90 min autres zones)
Tarif horaire de nuit/dimanche	0.25	1.–	Gratuit	Gratuit

Tableau 1 : Comparatif des tarifs de stationnement en ouvrage et en voirie<sup>3</sup>

Or l'utilisation du domaine public représente un coût d'opportunité extrêmement important, au vu des objectifs climatiques cantonaux, notamment concernant le secteur de la mobilité. Non seulement le stationnement en voirie (et sa tarification) contribue à rendre l'utilisation de la voiture individuelle très attractive, mais il empêche le déploiement de mesures de mitigation et d'adaptation au changement climatique (infrastructures de transports publics, cyclistes ou piétonnes, végétalisation de l'espace urbain, etc.).

Une gratuité du stationnement ne couvre aucunement les coûts directs et indirects liés à la mise à disposition d'une place de stationnement en voirie.

<sup>3</sup> Site internet de la Fondation des parkings.

En tenant compte des coûts externes (la pollution, la mise à disposition et l'entretien de l'infrastructure, les coûts des accidents, etc.), le coût réel d'une place de stationnement en voirie est estimé à un peu plus de 5 francs par heure<sup>4</sup>.

Selon le bilan carbone du canton, les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la mobilité terrestre sont responsables d'environ 25% des émissions du canton, dont 95% issues du transport individuel motorisé. Dans son plan climat cantonal, l'Etat s'est fixé pour objectif une réduction de 40% à 50% des déplacements en transports individuels motorisés pour 2030 (et 80% d'ici à 2050 !).

Pour ces raisons, la LMCE prévoit – de façon très pertinente compte tenu de son exigüité – que dans l'hypercentre (zone I) « le stationnement des voitures automobiles sur l'espace public est payant » sans exception (LMCE article 7 alinéa 3 lettre f). Concrètement, cela signifie que la zone bleue n'existe pas dans ce secteur et, en particulier, qu'il n'est pas possible d'y stationner gratuitement au moyen du disque.

Au vu de ce qui précède, la présente motion demande au Conseil d'Etat de supprimer, du moins en journée, le parking gratuit – à savoir la possibilité d'utiliser le disque dans la zone II LMCE.

Sans présager des modalités de mise en œuvre que le Conseil d'Etat choisira pour répondre à la première invite de la motion, il s'agira de rendre les places bleues de la zone II LMCE payantes pour les visiteurs, par exemple en généralisant les systèmes de paiement en ligne et le recours au macaron journalier multizones Tout Public<sup>5</sup>.

Ces nouvelles modalités inciteront les visiteurs à davantage utiliser les modes de transport alternatifs ou à stationner en souterrain lorsqu'ils viennent en voiture. Les usagers « habitants » équipés de macaron bénéficieront d'une concurrence réduite lors de leur recherche de place en zone bleue.

Vu ce qui précède, nous vous encourageons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.

---

<sup>4</sup> Berner Zeitung, « Parkieren in der Stadt Bern soll teurer werden », 23.08.2021.

<sup>5</sup> Le macaron Tout Public permet de stationner, pour une journée ou une demi-journée, dans l'ensemble des zones à macarons du canton de Genève, sans condition particulière. Actuellement il est vendu au prix de 10 francs pour la demi-journée et 20 francs pour la journée et est facilement accessible sur [multipark.ch](http://multipark.ch) qui permet un achat et une activation en tout temps et à distance. Plus besoin d'apposer un macaron physique derrière le pare-brise ! Le contrôle du droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule.